

*Extrait du registre des  
délibérations du conseil municipal*

L'an **deux mil vingt, le lundi 28 septembre à 20 heures**, le conseil municipal de Condé-en-Normandie s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie Desquesne, Maire.

**Etaients présents** : MM. Balais, Billard Pascal, Billard Patrick, Mmes Boissée, Bouillard, Cailly, Collibeaux, MM. Delange, Delêtre, Mmes Desquesne, Duquesne, MM. Elisabeth, Fenouil, Gascouin, Goudier, Mmes Lair, Lemeray, Lepesteur, MM. Mèche, M. Pondemer et Mme Roelandt

**Ont donné pouvoir** : M. Anckaert à M. Elisabeth, M. Babalao à M. Pondemer, Mme Catherine à Mme Collibeaux, M. Daligault à Mme Desquesne, Mme Lechatellier à Mme Roelandt, M. Lequertier à Mme Lepesteur, Mme Mourocq à M. Gascouin et Mme Siméon à Mme Boissée

**Excusés** : /

**Absents** : /

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20200928-20\_02640-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2020  
Date de réception préfecture : 30/09/2020

<b>Nombre de délégués</b> : - en exercice : 29 - présents : 21 - votants : 29	<b>N° 7 / 7-1-2</b> Date de la convocation et d'affichage : 22 septembre 2020 Date de réception en préfecture = date d'affichage de la délibération
<b>Secrétaire de séance</b> M. Fenouil	<b>Objet</b> : <b>Budget principal – Admission en non-valeur</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la présentation de demandes en non-valeur déposées par Monsieur le Trésorier,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le Trésorier,

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont dispose Monsieur le Trésorier ayant été mises en œuvre, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **ADMET** en non-valeur des titres de recettes du budget principal pour un montant global de 7 129.27 € réparti de la manière suivante :

○ Liste n°4493530515 : 4 018.94 € qui se décompose ainsi :

- 11 titres de 2016 : 3 379.57 € (loyer)
- 3 titres de 2017 : 639.37 € (loyer)

○ Liste n°4511740215 : 3 066.98 € qui se décompose ainsi :

- Titre n°903/2018 : 1 207.68 € (loyer)
- Titre n°158/2019 : 1 859.30 € (loyer)

○ Liste n°4096580215 : 43.35 € qui se décompose ainsi :

- Titres n°686/2016 : 39.90 € (centre de loisirs)
- Titre n°1173/2017 : 3.45 € (cantine)

➤ **AUTORISE** l'imputation de ces admissions en non-valeur en dépenses de la section fonctionnement à l'article 6541 « pertes sur créances irrécouvrables »

Pour extrait conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 29 septembre 2020

Le Maire,  
V. DESQUESNE



V.D